



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de la communication OFCOM
Direction

2501 Biel/Bienne, OFCOM, gec

Selon liste des destinataires annexée

Notre référence : 012.1/1000345418
Dossier traité par : Carole Winistörfer-Gerber
Biel/Bienne, le 3 décembre 2012

Révision partielle de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV): Consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous informons du lancement d'une consultation sur une révision partielle de l'ORTV. Le complément apporté à l'art. 37 ORTV doit permettre aux diffuseurs de programmes de télévision au bénéfice d'une concession de transmettre leurs programmes sur le câble ou sur l'internet, également en dehors de leur zone de desserte. Le texte de l'ordonnance et les explications y relatives sont publiés sur le site de l'OFCOM, sous www.bakom.admin.ch > Documentation > Législation > Consultations.

Vous pouvez nous faire parvenir votre avis **jusqu'au 17 décembre 2012**. Vu les récents développements techniques, la révision est urgente. Nous nous excusons du court délai imparti.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office fédéral de la communication OFCOM

Martin Dumermuth
Directeur

Liste des destinataires:

- Canal 9
- Canal Alpha
- La Télé
- Léman bleu
- Tele 1
- Tele M1
- Tele Ostschweiz
- Tele Top
- Tele Bärn
- Tele Basel
- Tele Bilingue
- Tele Südostschweiz
- Tele Ticino
- 3+
- Joiz
- Presse TV
- Star TV
- Schweiz 5
- Schweizer Sportfernsehen
- Sat 1 Schweiz
- Pro Sieben Schweiz
- Teleclub
- TVM3
- Swisscom
- Swisscable
- Swisstream
- Telesuisse
- Verband Schweizer Privatradios
- Radios Régionales Romandes
- UNIKOM
- Verband Schweizer Medien